Image not found or type unknown

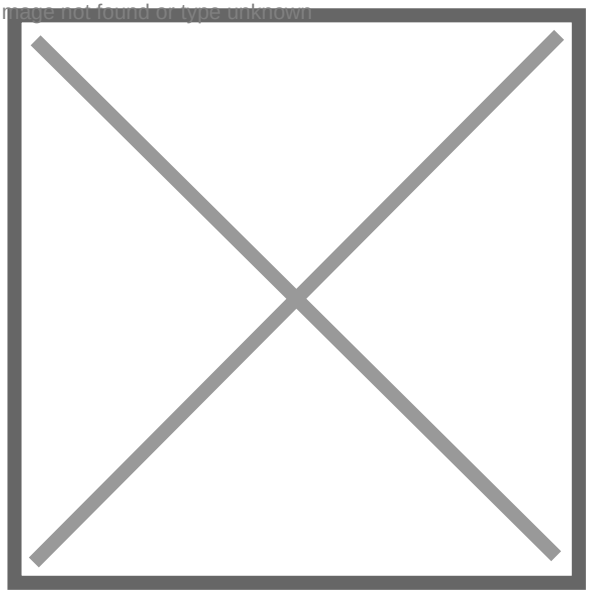

Litige avec auto-ecole, refus de remboursement

Par **natashka**, le **18/02/2010** à **17:46**

Bonjour,
je me suis inscrite dans une auto-ecole en avril 2009, j'ai passé mon code en novembre car il y a eu des travaux et l'ecole a été fermée. Apres avoir validé le code que je suis mutée a l'etranger et je l'ai annoncé a l'auto-ecole. Je lui ai posé la question sur notre collaboration en futur et s'il peut me rembourser l'argent car a ce moment j'ai meme pas fait une seule leçon de conduite ou bien il peut me faire un planning avec les dates de cours qui m'arrangeraient. Il m'a dit qu'il y a pas de pb, je peux déjà commencer la conduite et après on fera le planning que je veux. J'ai déménagé a l'etranger après avoir eu le temps d'avoir quelques cours. Au mois de février 2010 j'ai appele auto-ecole et donné les dates de disponibilité pour les cours, école m'a confirmé que je peux venir sans pb, sauf que le jour de mon arrivé a paris, on m'a dit qu'entre temps ils ont eu des soucis, ils pourront pas me donner les cours et il faut que je revienne une autre fois..je veux préciser que j'ai validé avec ecole 2 venues a paris donc j'ai deja payé deux billets d'avion. Je suis venue a Paris pour apprendre que j'aurai pas les cours et qu'ils ont la possibilité de me le donner quand je suis pas la. J'ai demandé le retrait du dossier, avec un grand scandale on me l'a donné mais on m'a dit que je ne peux pas avoir le remboursement meme si selon le règlement le 3me chèque de 360 euros peut etre encaissé a la 10me leçon, j'ai pas eu la 10 me leçon, ni meme 8me. J'aimerais savoir ce que je dois faire et est-ce que ca vaut le coup de m'adresser au tribunal d'instance. Merci

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés